

Bromont, le 13 mars 2024

Procès-verbal de la réunion du comité de démolition, tenue le 13 mars 2024 à laquelle sont présents les membres suivants :

- Monsieur Louis Villeneuve, maire
- Madame Claire Maillot, conseillère
- Monsieur Michel Bilodeau, conseiller

Marc Béland, directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable, assiste également à cette réunion.

1. Démolition d'un hangar agricole situé au 25, chemin Rumsby

ATTENDU QU'une demande de permis de démolition pour un hangar agricole situé au 25, chemin Rumsby a été reçue le 13 février 2024;

ATTENDU QU'un avis de démolition a été affiché le 1^{er} mars 2024 sur l'immeuble visé par la demande, conformément au règlement relatif à la démolition;

ATTENDU QU'aucune opposition écrite relativement à la délivrance du certificat de démolition n'a été reçue à la Ville dans les 10 jours suivant l'affichage de l'avis sur l'immeuble;

ATTENDU QUE ce bâtiment agricole a été construit entre 1965 et 1975 et n'a aucune valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE pour prendre sa décision, le comité s'est basé sur les critères du paragraphe 2 de l'article 9 du règlement de démolition;

ATTENDU QUE le requérant souhaite construire un autre hangar agricole au même endroit;

ATTENDU QUE le comité est favorable à la démolition et au plan de réutilisation du sol présenté;

ATTENDU QUE la demande de permis de construction du hangar devra être approuvée par le conseil en vertu du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de certificat de démolition pour le hangar agricole située au 25, chemin Rumsby.

D'exiger qu'au moins 50% des matériaux soient récupérés ou recyclés suite à la démolition via un service de conteneurs qui assure le tri des débris de démolition.

Levée de la réunion.